

Michel Gabillot
69 rue de Grammont
70300 LUXEUIL-LES-BAINS

Luxeuil, le 22 novembre 2011

N° d'ARRIVÉE : 603.	
24 NOV. 2011	
C.R.C.	GREFFE

Madame la Présidente
Chambre régionale des comptes
de Franche-Comté
5 avenue du Général Sarrail
BP 143
25014 BESANCON CEDEX

V/Réf. : N° G. 639

Objet : examen de la gestion de la commune de Luxeuil-les-Bains ; exercices 2004 et suivants

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Luxeuil-les-Bains pour les exercices 2004 et suivants et je vous en remercie.

J'ai noté que certaines remarques formulées dans mon courrier du 15 septembre et sur lesquelles nous avons débattu lors de mon audition ont été prises en compte.

Ainsi, vous confirmez que la ville a continué à se désendetter, après les 9 années sous contrôles précédents, au rythme d'environ 500.000 € par an jusqu'en 2008. L'encours de dette est encore près de deux fois supérieur à la moyenne de la strate. Il l'était de près de trois fois quand j'ai été élu maire en 1995.

Il est aussi maintenant admis que le camping 4 étoiles, « de luxe » disaient ses détracteurs, est une nécessité pour Luxeuil-les-Bains et vous proposez même l'extension du parc de chalets. Sa réalisation n'a pas été sans défaut ? Quels travaux de cette ampleur le sont ? Et nous avons surtout évoqué, lors de nos échanges du 27 septembre dernier, ce qui s'apparente à des défauts d'entretien telles la défaillance de l'élévateur pour personnes à mobilité réduite ou la qualité de l'eau dans la piscine.

A propos des marchés passés pour la restructuration du centre-ville, en un caractère et un mot vous confirmez que la procédure suivie pour ce marché n'a pas été irrégulière. La phrase de la page 61 du rapport d'observations provisoires : « ... *une seconde publicité aurait du être insérée dans un journal spécialisé ...* » est en effet devenue, page 60 : « ... *une publicité aurait pu être utilement insérée dans un journal spécialisé.* »

Dans la synthèse, vous avez suivi ma remarque et supprimé les mots : « *La gestion des ressources humaines s'améliore ...* » qui étaient contredits par la description faite dans le rapport et qui est résumée, page 38, dans le constat que la commune n'a pas respecté son obligation de présenter le bilan social en 2009.

Toutefois, des incompréhensions subsistent.

A propos du marché passé pour la restructuration du centre-ville, « *La chambre observe que les éléments objectifs qui ont dicté le choix du prestataire n'étaient pas contenus dans le cahier des charges.* » (page 61). Au sixième paragraphe de la page 60, il est écrit : « *La ville de Luxeuil-les-Bains, maître d'ouvrage, souhaitait en effet « une couleur claire dès la mise œuvre des enrobés » (poste 306 du cahier des charges) et cette société ne semblait pas remplir les conditions.* ». Il y a là une incohérence sur laquelle il me semblait avoir appelé votre attention lors de mon audition.

Sur la gestion du patrimoine, vous décrivez, à l'avant dernier paragraphe de la page 68, une stratégie de gestion patrimoniale qui a été effectivement mise en œuvre de 1995 à 2007 : « ... *la commune a néanmoins choisi de se désengager du secteur marchand, industriel et de l'habitat ... et a parallèlement restauré, réhabilité et étendu le patrimoine affecté à des services publics ... Enfin, elle a conduit la rénovation et la mise en valeur du patrimoine historique et touristique ...* » Ce paragraphe est en contradiction avec la phrase précédente : « *Ceci reflète l'absence de stratégie communale en matière patrimoniale ...* » sauf si celle-ci s'applique à la période présente.

Par ailleurs, vous maintenez que des agriculteurs ont continué à exploiter des terrains communaux du secteur des Sept Chevaux jusqu'en 2010, alors même, et de nombreuses photographies en témoignent, que la plupart des surfaces étaient aménagées.

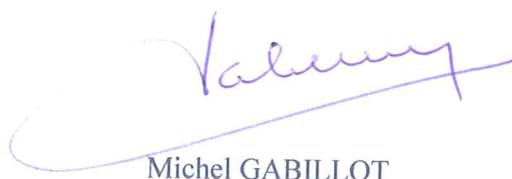
Vous m'autoriserez aussi à vous rappeler que l'état de l'actif est mis à jour par le percepteur municipal et qu'il est annexé au compte de gestion présenté par ce dernier, ce que vous écrivez page 7, et non pas au compte administratif présenté par le maire comme c'est noté page 69.

Au sujet de procédures, je maintiens que le rapport sur l'eau a été présenté chaque année en Conseil municipal de 1996 à 2007. Mon adjointe à l'environnement, qui rapportait sur ce point, et les conseillers peuvent en témoigner.

Vous aviez, dans le rapport d'observations provisoires, évoqué 430.466 € de déficit du budget du CCAS payés en 2009 à la communauté de communes par déduction sur l'attribution de compensation. Lors de l'audition du 27 septembre 2011, en réponse à ma demande d'un contrôle des comptes du CCAS dont j'étais président, vous avez convenu qu'il s'agissait d'une erreur qui serait corrigée. Je constate avec intérêt que les mots : « *(budget déficitaire depuis plusieurs exercices)* » ont disparu de la page 31, après le tableau sur l'attribution de compensation. Je prends donc acte que le CCAS de Luxeuil-les-Bains n'a pas connu de budget déficitaire au cours de cette période. Je m'interroge toutefois sur les sommes qui auraient été dues à la CCPLx pour 2007 et 2008 et qui sont maintenues.

Voilà, Madame la Présidente, la réponse que je souhaite faire au rapport d'observations définitives arrêté par votre chambre sur la gestion de la commune de Luxeuil-les-Bains pour les exercices 2004 et suivants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Michel GABILLOT